



FONDS POUR LES LOGEMENTS DU MARCHÉ DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS

PROFIL DES FIDUCIAIRES – 2022

MANDAT

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le « Fonds ») est une fiducie autonome, indépendante et sans but lucratif qui poursuit deux objectifs précis :

1. faciliter le financement de logements du marché par le secteur privé pour les Premières Nations, tout en contribuant à l'accès à des logements du marché ou fondés sur des prêts dans les collectivités des Premières Nations;
2. accroître la capacité des Premières Nations qui cherchent à agrandir ou à créer des logements du marché ou fondés sur des prêts pour l'accession à la propriété privée, la location, la location avec option d'achat et les travaux de rénovation. Le Fonds s'appuie sur les réussites de collectivités innovatrices. La demande de partenariat avec le Fonds est strictement facultative. Le Fonds ne remplace aucun programme existant. Il fonctionne plutôt en tandem avec les programmes en vigueur afin d'accroître le nombre de logements du marché dans les réserves.

L'objectif final du Fonds est de favoriser l'établissement d'un système dans lequel les résidents des Premières Nations ont les mêmes possibilités de logement sur les terres appartenant à la collectivité – qu'il s'agisse de réserves, de terres visées par un règlement ou de terres mises de côté – que les autres Canadiens ont dans leur collectivité.

Le Fonds se trouve à un moment charnière. Les fiduciaires dirigent la mise au point d'une stratégie de collaboration avec le gouvernement fédéral pour poursuivre les réformes transformationnelles visant à revitaliser et à renforcer le Fonds. Cette revitalisation est motivée par d'importantes justifications sur les plans juridique et de justice sociale, notamment le droit des Premières Nations à l'autodétermination, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la quête continue de la réconciliation qui exige une décolonisation des systèmes et de la pensée.

La stratégie vise à favoriser le changement. Les fiduciaires ont établi une mission de réforme qui vise à entreprendre les initiatives de recherche, d'élaboration de politiques, d'établissement de relations et de croissance opérationnelle nécessaires pour dégager un consensus et favoriser la collaboration au processus de réforme proposé par le Fonds. La modernisation du cadre du Fonds requiert l'écoute directe d'autres intervenants, notamment les dirigeants des collectivités autochtones, les techniciens, les champions de l'accession à la propriété, les jeunes, les aînés, les organismes des Premières Nations, les propriétaires actuels et ceux qui aspirent à le devenir, ainsi que nos partenaires prêteurs. Les fiduciaires visent à déterminer les obstacles à la création d'un plus grand nombre de logements sur le terrain et les moyens pour le Fonds de contribuer sensiblement à l'élimination de ces obstacles, tout en

cherchant à repenser la façon dont le Fonds peut aider davantage les Premières Nations et leurs citoyens à saisir les possibilités d'accès à la propriété dans leurs collectivités et à les conserver.

Le plan du Conseil des fiduciaires est de poursuivre deux grands objectifs qui se renforcent mutuellement :

- une réforme plus poussée de la gouvernance (une organisation des Premières Nations exploitée par et pour les Premières Nations) qui constituera une pratique exemplaire pour d'autres institutions des Premières Nations et, en fin de compte, mènera à de meilleurs résultats et à des collectivités plus fortes;
- un Fonds entièrement indépendant qui favorise l'innovation, qui produit plus de revenus pour son programme de développement du potentiel et qui mobilise et habilite davantage les collectivités des Premières Nations à surmonter les obstacles à l'accès à la propriété; et cela donne des exemples inspirants de ce qu'on peut accomplir en travaillant en partenariat.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil des fiduciaires assure la gouvernance et le leadership et agit à titre d'intendant du Fonds. Les fiduciaires du Fonds sont également chargés de superviser la gouvernance et les pratiques du Fonds et de fournir une orientation pour obtenir des résultats par rapport à ses deux objectifs.

DÉFIS, ENJEUX ET INITIATIVES

Le besoin de logements adéquats, abordables et culturellement adaptés dans les réserves des Premières Nations est important. Cette situation contribue aux écarts socioéconomiques entre les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les Canadiens non autochtones.

Les logements sociaux continuent de constituer une part importante du parc de logements dans les réserves. Bien que certaines Premières Nations aient mis en œuvre des régimes de logement du marché ou fondés sur des prêts pour l'accès à la propriété privée, la location, la location avec option d'achat et les travaux de rénovation, les taux globaux d'accès à la propriété et de logements locatifs du marché demeurent faibles.

Des facteurs comme le régime d'occupation des terres dans les réserves, le manque d'antécédents en matière de crédit et la capacité d'être admissible au financement privé ainsi que les infrastructures inadéquates liées au logement entravent la capacité des Premières Nations et de leurs membres à accéder au financement pour les logements. Le Fonds ne vise pas à remplacer le financement du gouvernement pour les programmes existants ou les futurs investissements financiers dans les logements des Premières Nations dans les réserves. Les Premières Nations peuvent continuer d'utiliser leurs propres ressources ainsi que les programmes de financement et de logement de Services aux Autochtones Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour répondre à leurs besoins en matière de logement.

Le Fonds est un outil complémentaire destiné à aider les Premières Nations intéressées à prendre des mesures pour s'assurer que leurs membres vivant dans une réserve peuvent contracter un emprunt auprès d'institutions financières pour construire, acheter ou rénover une maison. Les membres peuvent

choisir de vivre dans la maison ou de la louer à d'autres membres de leur collectivité. Étant donné que les terres de réserve appartiennent à la collectivité – et non à la personne – les membres qui vivent dans les collectivités des Premières Nations ont longtemps été incapables de fournir aux institutions financières les mêmes formes de garantie de prêt que celles qui sont fournies par les personnes vivant hors réserve. Le Fonds permet aux membres admissibles des Premières Nations d'obtenir des prêts, tout en laissant la propriété de la réserve inchangée. Les terres de réserve continueront d'être à l'avantage collectif des membres des Premières Nations.

La participation au Fonds est volontaire; ce dernier est offert aux Premières Nations qui choisissent de présenter une demande et qui y sont admissibles. Le Fonds entretient actuellement des partenariats avec 41 % des Premières Nations du Canada, ce qui prouve que l'intérêt pour le logement du marché dans les réserves augmente.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du Fonds, consultez l'adresse www.flmpn.ca.

ATTRIBUTS FONDAMENTAUX, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES FIDUCIAIRES

Leadership – Leader axé sur les solutions, qui fait preuve de leadership intellectuel dans la définition de l'orientation future du Fonds pour en assurer la pertinence continue et l'accomplissement de son mandat.

Donner un sens clair de l'objectif et une vision de l'avenir afin de motiver les gens et de les orienter vers l'atteinte des objectifs et la réussite organisationnelle; servir de modèle et se comporter conformément aux valeurs personnelles et professionnelles.

Réflexion analytique – Capacité de fournir des conseils réfléchis, d'analyser, de poser des questions pertinentes au niveau stratégique, de prendre en compte différents points de vue et de s'attaquer aux problèmes sous-jacents par l'établissement d'un consensus.

Capacité d'apporter un large éventail de considérations et de points de vue aux enjeux, en analysant une variété de renseignements et de données afin de prendre des décisions logiques et éclairées.

Démontrer la capacité de comprendre, d'interpréter et de prendre des décisions sur des sujets liés à un large éventail de questions associées à la gouvernance du Fonds et de promouvoir simultanément les intérêts, les buts et les objectifs du Fonds.

Intégrité et responsabilisation – Afficher des normes éthiques élevées et faire preuve d'intégrité, être disposé à donner suite aux décisions des fiduciaires et en assumer la responsabilité, respecter les responsabilités énoncées dans la loi, les règlements administratifs et les règles de procédure, et estimer devoir servir les intérêts du Fonds.

Connaissances financières – Capacité de lire et d'évaluer des états financiers et des énoncés de placement et de comprendre des ententes de financement.

Communication (présentation et influence) – Présenter les renseignements de façon claire et efficace, influencer ou persuader les autres dans des circonstances positives et négatives, et bien s'exprimer dans une conversation de groupe ou individuelle.

Démontrer une compréhension des positions de divers intervenants fondée sur l'interprétation exacte des formes de communication écrite et orale, y compris les interactions avec les collectivités des Premières Nations, les représentants du gouvernement et des entreprises, et en ce qui a trait à la façon

dont le Fonds est perçu par les intervenants (comprendre le gouvernement et les relations avec les Premières Nations).

Interagir avec un ensemble diversifié de personnes et de groupes et être en mesure de comprendre et de respecter ce qui est dit, tout en défendant la position du Fonds sur les enjeux pertinents.

Connaissance et compréhension des Premières Nations – Connaître et comprendre la complexité des collectivités des Premières Nations (gouvernance, finances, société, économie, terres, droit, fiscalité, ressources humaines) en général, et en ce qui concerne le logement (plus précisément, le logement du marché ou fondé sur des prêts).

Sens de l'innovation – Être visionnaire, sortir des sentiers battus et proposer de nouvelles idées et approches.

COMPÉTENCES, CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE PARTICULIÈRES

Collectivement, les fiduciaires doivent posséder les connaissances et l'expérience suivantes :

Acuité et connaissances financières – Capacité de lire et d'évaluer des états financiers, des énoncés de placement et des budgets.

Connaissance du système de logement (dans les réserves et hors réserve) – Compréhension du système de financement du logement du Canada et de l'approche à l'égard du logement dans les réserves et/ou hors réserve.

Connaissances à titre d'expert financier du Comité d'audit – Titre de CPA, ou considéré comme un expert financier du Comité d'audit selon la définition du Conseil du Trésor du Canada ou la définition de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et ayant de l'expérience dans la vérification de sociétés complexes.

Expérience dans un poste supérieur dans le domaine de la gestion du risque – Expérience dans un rôle interfonctionnel étendu lié à la gestion du risque au sein d'une entité ou d'un organisme gouvernemental qui nécessite la gestion de risques complexes. Les compétences pertinentes comprennent la détermination, l'atténuation et la gestion des risques associés aux activités de la société ou des clients, ainsi que l'établissement des principes, des normes et des lignes directrices de gestion des risques.

Expertise ou expérience en formation et en éducation – Connaissance et expérience des programmes de formation en éducation des adultes et en renforcement des capacités.

Expertise ou expérience en gestion des ressources humaines et du rendement – Expertise ou expérience de la gestion de la fonction des ressources humaines d'une société, ainsi que de l'évaluation du rendement des cadres supérieurs.

Développement des entreprises et marketing – Expérience en matière de leadership et connaissance du développement des entreprises et du marketing ciblant les collectivités des Premières Nations (dirigeants, membres). Capacité avérée à diriger une organisation au moyen d'un plan stratégique et de développement des entreprises axé sur les résultats, y compris les processus de planification du marketing, l'établissement de mesures de rendement clés et le suivi des résultats afin d'adapter les stratégies de façon proactive en vue d'obtenir des résultats.

Expertise pertinente du secteur financier – Les domaines d'intérêt particulier comprennent un niveau élevé d'expertise en souscription de prêts hypothécaires, en placement et en gestion des risques.

Expertise en gestion du changement – Expérience de l'instauration du changement en réponse à la restructuration ou à la transformation d'une organisation ou d'un secteur, aux changements réglementaires ou à d'autres facteurs liés au changement.

Expertise en technologie de l'information – Bonne compréhension de la technologie de l'information et du contexte en constante évolution.

REPRÉSENTATION

Les fiduciaires peuvent être tenus de représenter les intérêts du Fonds dans un large éventail de tribunes au nom du Fonds.

CONDITIONS DE TRAVAIL¹

Les fiduciaires se réunissent environ six fois par année et tiennent notamment une séance de planification stratégique. Les réunions se déroulent généralement par vidéoconférence, et une ou deux réunions sont prévues en personne s'il est sécuritaire de le faire. Un fiduciaire peut également être tenu d'assister aux réunions des comités de fiduciaires qui se tiennent par vidéoconférence. Les fiduciaires doivent avoir accès à Internet pour communiquer et échanger des renseignements.

On estime que l'engagement annuel moyen est d'environ douze jours pour les réunions régulières auxquels s'ajoute le temps de déplacement. Cela ne comprend pas le travail au sein des comités.

Les fiduciaires reçoivent cette rémunération pour leurs services². Un tarif journalier est normalement payable pour ce qui suit :

- a) la participation aux réunions plénières des fiduciaires et des comités ou sous-comités reconnus des fiduciaires, en personne ou par vidéoconférence;
- b) le temps de préparation raisonnable pour les réunions des fiduciaires;
- c) le temps de déplacement, si le temps nécessaire pour se rendre du lieu de réunion au lieu de résidence habituel dépasse trois heures;
- d) les responsabilités de représentation du Fonds sous réserve de l'approbation préalable du président.

La Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, qui s'applique au Groupe de la direction de la fonction publique, régit le remboursement des frais de déplacement engagés par les fiduciaires.

¹ Lignes directrices concernant la rémunération du BCP <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/programmes/nominations/nominations-gouverneur-conseil/conditions-emploi-avantages-sociaux/lignes-directrices-remuneration-agences-conseils-commissions.html>

² Ibid.

DURÉE DES FONCTIONS

Les fiduciaires sont nommés pour une période déterminée de trois ans. À l'échéance de leur mandat, les fiduciaires peuvent continuer de servir avec pleine autorité jusqu'à ce qu'ils soient officiellement remplacés ou qu'ils démissionnent. Le mandat des fiduciaires peut être renouvelé. Cependant, aucun d'entre eux ne peut occuper son poste pendant plus de deux mandats consécutifs.

Les fiduciaires devront signer les documents de nomination qui confirment leurs obligations envers le Fonds conformément à l'acte de fiducie. Les candidats présélectionnés auront l'occasion d'examiner l'acte formaliste et l'acte de fiducie.

HABILITATION DE SÉCURITÉ

Une habilitation de sécurité de niveau « Secret » du gouvernement du Canada et une vérification des antécédents seront exigées.